

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 4

MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 4

**MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-00940

ISBN 2 - 550 - 38457-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenus notionnels et habiletés du programme d'études aux fins d'une évaluation sommative.....	3
	3.1 Contenus notionnels	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau de pondération	6
5	Comportements observables.....	7
6	Justification des contenus notionnels, des habiletés et de leur pondération.....	10
7	Spécification des épreuves	11
	7.1 Type d'épreuves	11
	7.2 Durée.....	11
	7.3 Matériel.....	12
	7.4 Note de passage	12
8	Références bibliographiques	13

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME D'ÉTUDES : ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins de l'évaluation sommative pour la quatrième étape. Elle décrit et organise les éléments essentiels et représentatifs du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* et, plus particulièrement, ceux qui ont trait au *français*. Elle se fonde sur le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et l'épreuve nécessaire à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est utilisée dans la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

Par le programme, on veut permettre à l'adulte d'agir de façon autonome, en utilisant des situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d'apprentissage.

L'apprentissage du français se fait à partir de thèmes ou de situations concrètes portant sur l'acquisition de contenus notionnels.

Les contenus notionnels en ce qui concerne le français ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir et de développer les habiletés liées au parler, à l'écouter, à la lecture et à l'écriture.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à tenir compte des types de discours (expressif, incitatif ou informatif) et être capable de les utiliser en situation de communication orale.

Par le programme, l'adulte devra être capable d'écouter une communication orale.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à lire à partir de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. De plus, ceux-ci doivent être significatifs et à la portée de l'adulte.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à écrire afin de pouvoir communiquer dans différentes situations de la vie courante.

Conséquences

Au moment de l'évaluation sommative, on devra vérifier la capacité de l'adulte à agir de façon autonome en utilisant des situations de la vie quotidienne.

Par l'évaluation sommative, on mesurera les contenus notionnels préalables en ce qui concerne le français. Les tâches évaluatives doivent être liées à des thèmes ou à des situations concrètes.

Au moment de l'évaluation sommative, on devra mesurer les habiletés à connaître, à comprendre et à appliquer pour le parler, l'écouter, la lecture et l'écriture.

Par l'évaluation sommative, on devra mesurer la capacité de l'adulte à utiliser les types de discours (incitatif, expressif ou informatif) selon la situation de communication orale.

Au moment de l'évaluation sommative, on mesurera la capacité d'écoute de l'adulte, à partir d'un texte lu, en lui posant des questions auxquelles il ou elle devra répondre.

Les tâches évaluatives en lecture devront se faire à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. De plus, ces textes devront être diversifiés et significatifs.

Au moment de l'évaluation sommative, on proposera à l'adulte des situations de la vie courante auxquelles il ou elle pourrait avoir à faire face, et ce, afin de vérifier ses habiletés à écrire et à rédiger des phrases signifiantes. De plus, nous évaluerons les notions acquises.

3 CONTENUS NOTIONNELS ET HABILITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Contenus notionnels**

Parler

Contenu de l'information

- Respect du sujet
- Vocabulaire
- Phrases
- Ton
- Débit

Écouter

Contenu de l'information

- Texte à caractère expressif, informatif ou incitatif

Lecture

Code lexical

- Élargissement du vocabulaire
- Préfixes
- Substitution de mots

Code syntaxique

- Rôle du complément ou de l'attribut
- Ponctuation

Code grammatical

- Temps et modes du verbe
- Personnes du verbe
- Marques du féminin et du pluriel

Contenu de l'information

- Sélection de l'information dans le texte
- Reconstruction de l'information

Écriture

Code lexical

- Orthographe des mots

Code syntaxique

- Ponctuation
- Majuscule
- Fonctions syntaxiques
- Nature des mots
- Type de phrases

Code grammatical

- Formes féminines particulières
- Formes particulières du nom au pluriel
- Homophones
- Temps et modes du verbe
- Personnes du verbe
- Accord du verbe
- Accord en genre et en nombre

Techniques

- Calligraphie
- Espacement des mots

Contenu de l'information

- Respect du sujet
- Respect du nombre de phrases demandées

3.2 Habiletés

Connaître

Lecture

L'habileté se traduira par la connaissance de certains éléments du code lexical comme l'élargissement du vocabulaire, l'observation des préfixes et la substitution de mots par un synonyme ou un antonyme.

Écriture

L'habileté se traduira par la connaissance de certains éléments du code lexical, grammatical et syntaxique.

Comprendre

Écouter

L'habileté se traduira par la compréhension de l'information transmise oralement.

Lecture

L'habileté se traduira par la compréhension de la ponctuation, des fonctions syntaxiques, de certains éléments du code grammatical, et ce, à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

L'adulte devra être capable de comprendre des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

Écriture

L'adulte devra être capable de comprendre les éléments de base en matière d'écriture sur le plan syntaxique et grammatical.

Appliquer

Parler

L'habileté se traduira par la capacité de s'exprimer oralement sur un sujet choisi.

Lecture

L'habileté se traduira par l'élargissement du vocabulaire, l'observation des préfixes et la substitution de mots comme le pronom, le synonyme ou l'antonyme.

L'adulte devra être capable de reconstruire l'information contenue dans le texte.

Écriture

De façon générale, l'habileté se traduira par la capacité d'écrire des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. Pour ce faire, l'adulte devra :

- orthographier correctement les mots;
- employer les homophones (a/à, on/ont, son/sont, mes/mais, ou/où, é/er);
- accorder correctement les verbes;
- accorder correctement en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
- mettre la majuscule au début de la phrase et le point à la fin;
- respecter l'emploi de la majuscule;
- faire des phrases complètes (sujet, verbe et complément);
- calligraphier lisiblement et espacer les mots;
- respecter le sujet;
- respecter le nombre de phrases demandées.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

CONTENUS NOTIONNELS HABILETÉS	PARLER ET ÉCOUTER 10 %	LECTURE 30 %	ÉCRITURE 60 %
CONNAÎTRE 15 %		Code lexical - élargissement du vocabulaire - préfixes - substitution de mots (3) 5 %	DICTÉE Code lexical - orthographe des mots Code grammatical - accord du verbe - accord en genre et en nombre - homophones Code syntaxique - ponctuation - majuscule (6) 10 %
COMPRENDRE 45 %	ÉCOUTER Contenu de l'information - texte à caractère expressif, incitatif ou informatif (1) 5 %	Code syntaxique - rôle du complément ou de l'attribut - ponctuation Code grammatical - temps et modes du verbe - personnes du verbe - marques du féminin et du pluriel Contenu de l'information - sélection de l'information (4) 20 %	NOTIONS Code grammatical - formes féminines particulières - formes particulières du nom au pluriel - homophones - temps et modes du verbe - personnes du verbe - accord du verbe Code syntaxique - ponctuation - fonctions syntaxiques - nature des mots - types de phrases (7) 20 %
APPLIQUER 40 %	PARLER Contenu de l'information - respect du sujet - vocabulaire - phrases - ton - débit (2) 5 %	Code lexical - élargissement du vocabulaire - préfixes - substitution de mots Contenu de l'information - reconstruction de l'information (5) 5 %	PRODUCTION ÉCRITE Code lexical - orthographe des mots Code grammatical - homophones - accord du verbe - accord en genre et en nombre Code syntaxique - majuscule au début de la phrase et point à la fin - majuscule - phrases complètes Technique - calligraphie et espacement des mots Contenu de l'information - respect du sujet - respect du nombre de phrases demandées (8) 30 %

5 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↑ Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération
↓

Écouter

- (1) À la suite d'un court exposé oral à caractère expressif, incitatif ou informatif de 10 à 15 phrases (15 à 20 mots en moyenne), l'adulte devra démontrer qu'il ou qu'elle a compris l'information en :
- 5 % - répondant à des questions par écrit.

Parler

- (2) À partir d'un discours de type informatif, expressif ou incitatif, l'adulte sera capable de s'exprimer oralement sur un sujet de son choix. L'adulte sera capable :
- 1 % - de respecter le sujet choisi;
- 1 % - d'employer un vocabulaire correct;
- 1 % - de faire des phrases complètes;
- 1 % - d'avoir un ton approprié;
- 1 % - d'avoir un bon débit.

Lecture

- (3) À partir d'un texte significatif à caractère expressif, incitatif ou informatif d'environ 500 mots et dont les phrases comprennent de 15 à 20 mots en moyenne, l'adulte sera capable :
- 2 % - de donner la définition d'un mot contenu dans le texte en tenant compte du sens du texte;
- 1 % - de reconnaître un des préfixes suivants : dé, in/im, re/ré;
- 2 % - de nommer un synonyme ou un antonyme pour un mot sélectionné dans le texte.
- (4) À partir du même texte, l'adulte sera capable :
- 4 % - de reconnaître un complément ou un attribut et d'expliquer le rôle de l'un ou de l'autre;
- 2 % - de désigner deux signes de ponctuation différents et d'expliquer le rôle de chacun;
- 2 % - de nommer le temps et le mode d'un verbe;
- 2 % - de donner la personne de deux verbes différents du précédent : l'un est du singulier et l'autre du pluriel;
- 3 % - de reconnaître le genre et le nombre du déterminant, du nom et de l'adjectif d'une même phrase;
- 7 % - de sélectionner de l'information pour répondre à des questions.

- (5) L'adulte sera capable :
- 1 % - de reconnaître dans le texte le mot qui correspond à la définition donnée;
 - 1 % - d'ajouter l'un des préfixes suivants à un mot du texte pour en former un nouveau : dé, in/im, re/ré;
 - 1 % - de modifier une phrase en remplaçant son sujet par un pronom personnel, un synonyme ou un antonyme;
 - 2 % - de placer en ordre chronologique trois énoncés exprimant des éléments d'information contenus dans le texte.

Écriture

- (6) Dans une dictée d'environ 50 mots, dont la majorité sont tirés du vocabulaire fonctionnel, l'adulte sera capable :
- 10 % - d'orthographier correctement tous les mots;
 - d'accorder correctement les verbes;
 - d'accorder correctement en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
 - d'utiliser le bon signe de ponctuation;
 - d'utiliser la majuscule.
- (7) Au cours d'une épreuve portant sur les notions, l'adulte sera capable :
- 2 % - de ponctuer correctement deux phrases données;
 - 2 % - à partir de dix mots présentés en ordre alphabétique, d'écrire correctement la phrase en respectant les fonctions syntaxiques;
 - 2 % - de classer correctement six mots (verbe, nom, déterminant) selon leur nature;
 - 2 % - à partir de trois types de phrases, d'associer deux phrases de types différents;
 - 2 % - d'écrire le féminin de quatre mots (deux noms communs et deux adjectifs), ayant une forme féminine particulière;
 - 2 % - d'écrire le pluriel de quatre noms;
 - 3 % - à partir de phrases, d'employer les six homophones suivants : mes/mais, ou/où et é/er;
 - 5 % - d'accorder à l'indicatif présent cinq verbes.

- (8) Parmi les trois sujets qui lui seront proposés, le premier à caractère expressif, le deuxième à caractère incitatif et le troisième à caractère informatif, l'adulte devra en choisir un et faire une production écrite de onze phrases complètes dans laquelle il ou elle sera capable :
- 5 %
 - d'orthographier correctement les mots;
 - d'employer les homophones (a/à, on/ont, son/sont, mes/mais, ou/où, é/er);
 - d'accorder correctement les verbes;
 - d'accorder correctement en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
 - 2 %
 - d'utiliser la majuscule;
 - de mettre la majuscule au début de la phrase et le point à la fin;
 - 13 %
 - de faire des phrases complètes (sujet, verbe et complément);
 - 2 %
 - de calligraphier lisiblement et d'espacer les mots;
 - 5 %
 - de respecter le sujet;
 - 3 %
 - de respecter le nombre de phrases demandées.

6 JUSTIFICATION DES CONTENUS NOTIONNELS, DES HABILELÉS ET DE LEUR PONDÉRATION

Dans le programme d'alphabétisation, les objectifs visés à la quatrième étape sont abordés dans une perspective fonctionnelle, et ce, aussi bien dans le **parler**, l'**écouter** qu'en **lecture** et en **écriture**. Considérant qu'un objectif préalable est un objectif qui doit être atteint avant de passer à une étape ultérieure, nous avons retenu tous les objectifs préalables (P) de la quatrième étape.

Pour la **lecture** et l'**écriture**, les préalables traitant des ouvrages de référence n'ont pas été retenus car nous considérons qu'ils sont difficiles à évaluer dans une épreuve sommative. Nous présumons que ces préalables auront fait l'objet d'une évaluation formative.

En ce qui concerne les contenus notionnels, nous avons relevé un plus grand nombre de préalables dans le cas de l'apprentissage de l'écriture. Nous avons aussi tenu compte de l'importance des préalables, de la durée de l'enseignement, du degré de difficulté et de l'utilisation subséquente de ces préalables.

Nous avons donc pondéré les contenus notionnels comme suit :

- parler et écouter : 10 p. 100;
- lecture : 30 p. 100;
- écriture : 60 p. 100.

En ce qui a trait aux habiletés, nous avons accordé les pourcentages suivants :

- connaître : 15 p. 100;
- comprendre : 45 p. 100;
- appliquer : 40 p. 100.

7 SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 Type d'épreuves

Parler et écouter

Cette épreuve aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve orale divisée en deux parties : parler et écouter.

Lecture

L'épreuve de lecture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite individuelle.

Écriture

L'épreuve d'écriture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite de trois parties.

7.2 Durée

Parler

Cette épreuve a une durée maximale de 60 minutes pour la préparation et l'exposé en tant que tel doit être de 1 minute 30 secondes.

Écouter

Cette épreuve a une durée maximale de 15 minutes.

Lecture

Cette épreuve a une durée maximale de 45 minutes.

Écriture

Cette épreuve est divisée en trois parties :

- la première consiste en une dictée et a une durée maximale de 30 minutes;
- la seconde consiste à évaluer des notions et a une durée maximale de 30 minutes;
- la troisième consiste en une production écrite et a une durée maximale de 75 minutes.

7.3 **Matériel**

L'utilisation d'un dictionnaire de la langue française, d'une grammaire et d'un précis de conjugaison est **permise** uniquement pour la production écrite et pour la partie parler. L'utilisation de dictionnaires spécialisés (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) de notes personnelles ou de tout autre document est **INTERDITE**.

7.4 **Note de passage**

La note de passage est de 60 sur 100 pour l'ensemble des épreuves de français.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 1, Les aspects fondamentaux du Guide*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 34 p.

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 2, Français*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 257 p.

